



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Seizième session

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

Samedi 11 juillet 1953,
à 10 h. 30

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Pages

Plaintes relatives à l'exercice des droits syndicaux, reçues en application des résolutions 277 (X) et 474 (XV) du Conseil (E/2434, E/2464 et E/L.532) (<i>fin</i>)	131
Plein emploi (<i>reprise des débats de la 721^e séance</i>)	
a) La reconversion après la période de réarmement (E/2421 et E/2474);	
b) Examen des réponses des gouvernements au questionnaire relatif au plein emploi (E/2408, E/2408/Add.1 à 5, E/2445 et E/2445 et Add.1 et 2);	
c) Rapport du Fonds monétaire international, en application des dispositions du paragraphe 6 de la résolution 427 (XIV) du Conseil (E/2454 et E/L.519);	
d) Rapport du Secrétaire général en application des dispositions de la résolution 426 B (XIV) du Conseil (E/2404 et E/2449).	
Projet de résolution (E/L.531)	131

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

Présents :

Les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants : Indonésie, Italie, Japon, Pays-Bas, République Dominicaine.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international.

Plaintes relatives à l'exercice des droits syndicaux, reçues en application des résolutions 277 (X) et 474 (XV) du Conseil (E/2434, E/2464 et E/L.532) (*fin*)

[Point 17 de l'ordre du jour]

1. M. SOLOVIOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les plaintes figurant dans le document E/2464 ne fournissent aucun renseignement nouveau. La question des plaintes relatives aux atteintes à l'exercice des droits syndicaux a déjà été discutée au cours des douzième et quinzième sessions du Conseil. En ces deux occasions, la délégation de l'Union soviétique a précisé son attitude et, en particulier, elle a opposé la diversité des activités syndicales dans l'Union soviétique aux restrictions dont ces activités font l'objet dans les pays capitalistes.

2. Il n'y a donc aucun motif valable d'ouvrir une discussion sur les prétendues atteintes à l'exercice des droits syndicaux dans l'Union soviétique, et M. Soloviov votera

contre le projet de résolution de l'Argentine (E/L.532); il votera également contre la proposition faite au cours de la 719^e séance du Conseil par le représentant de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) et tendant à la création d'une commission internationale chargée de procéder à une enquête sur l'ensemble de la question. Toutes les plaintes déposées doivent être examinées par le Conseil lui-même, et celui-ci ne doit pas essayer d'éluder ses obligations.

3. M. TSAO (Chine) déclare qu'il votera en faveur du projet de résolution de l'Argentine; toutefois, il tient à préciser qu'il ne faut pas considérer ce vote comme l'exposé des vues du Gouvernement chinois en ce qui concerne l'interprétation des dispositions correspondantes de la Charte (paragraphe 6 de l'Article 2, Article 62) ou la substance des plaintes actuellement en discussion.

4. M. JOBERT (France) signale que sa délégation se prononcera en faveur du projet de résolution de l'Argentine, qui constitue sans doute le moyen le plus expéditif de terminer le débat, mais aussi la solution la plus facile pour traiter le problème qui se pose au Conseil. Le représentant de la France estime que celui-ci devra bientôt étudier le fond même du problème; il partage, à cet égard, l'opinion exprimée par le représentant de la Yougoslavie au cours de la séance précédente. A son avis, le Conseil devra, dans un proche avenir, améliorer la procédure actuellement suivie pour l'examen des plaintes relatives à l'exercice des droits syndicaux visant des Etats non membres de l'OIT.

5. M. MICHANEK (Suède) expose à nouveau les vues qu'il a déjà exprimées à la 708^e séance et selon lesquelles la procédure actuellement en vigueur pour garantir la liberté syndicale pourrait être améliorée. Il rappelle que l'Organisation internationale du Travail est en train d'examiner le problème, et il est persuadé que les conclusions de cette institution seront également utiles, notamment en ce qui concerne la procédure à adopter dans le cas des Etats non membres.

6. Compte tenu des réserves qu'il vient de formuler, M. Michanek votera en faveur du projet de résolution (E/L. 532).

Par 16 voix contre 2, le projet de résolution est adopté.

Plein emploi (E/1584, E/2408 et Add.1 à 5, E/2421, E/2445 et Add.1 et 2, E/2449, E/2454, E/2474, E/L.519 et E/L.531) (*reprise des débats de la 721^e séance*)

[Point 2 de l'ordre du jour]

7. M. MOERI (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, rappelle qu'à la demande de la Confédération

internationale des syndicats libres (CISL), le Conseil a inscrit à son ordre du jour la question de la reconversion après la période de réarmement. La CISL ayant soumis deux mémoires (E/2421 et E/2474), dans lesquels elle a formulé des recommandations concrètes, M. Moeri se bornera à souligner les principaux aspects de ce problème essentiel, dans l'espoir que le Conseil présentera aux gouvernements des recommandations qui compléteront celles que la CISL a formulées. Les gouvernements et les organismes internationaux pourraient s'inspirer des recommandations de la CISL dans l'élaboration d'une politique de plein emploi, destinée à freiner la dépression économique résultant de la réduction des dépenses d'armement.

8. Le climat des relations internationales s'est amélioré depuis peu. On a pu le constater récemment à la trente-sixième session de la Conférence internationale du Travail, au cours de laquelle plusieurs orateurs ont déclaré que des idéologies politiques apparemment contradictoires pouvaient fort bien coexister pacifiquement. L'expérience incite les gouvernements à la méfiance. Toutefois, si cette nouvelle orientation devait se confirmer, il faudrait en profiter hardiment pour assurer une paix durable dans la justice sociale. Il ne faut pas oublier que les peuples du monde entier aspirent ardemment à la paix.

9. La modification progressive et lente des rapports entre les nations ralentit le rythme de la production d'armements. Les difficultés financières incitent d'ailleurs les gouvernements à étaler leurs programmes d'armements sur une plus longue période. Or, cette réduction de la production d'armements aura des effets sur le niveau de l'emploi. Il faut, pendant la période de transition, diminuer autant que possible les risques de chômage. Les gouvernements devraient très rapidement prendre toutes les dispositions nécessaires pour affecter à la production de biens de consommation et à l'élévation des niveaux de vie les ressources industrielles ainsi rendues disponibles. Cette politique implique une augmentation de l'assistance technique fournie aux pays insuffisamment développés et un accroissement des investissements de capitaux. Enfin, la diminution de la durée de la semaine de travail constitue l'un des moyens qui permettent de lutter contre le chômage. Cela nécessite une action sur le plan national et international, ainsi que la bonne volonté des associations d'employeurs.

10. C'est au Conseil qu'il appartient de convaincre les Etats Membres de mettre au point, le plus rapidement possible, des programmes de reconversion. Il doit préparer l'action indispensable sur le plan international. A ce propos, M. Moeri rappelle que, dès 1950, le Conseil s'est préoccupé du problème du plein emploi et que, par plusieurs résolutions, il a encouragé le développement des investissements internationaux, la création d'un fonds spécial chargé d'accorder des prêts à long terme et à faible intérêt en vue du développement économique des pays insuffisamment développés, ainsi que l'adoption d'autres mesures importantes destinées à éliminer le chômage.

11. Le Conseil est l'organe international compétent pour convaincre les gouvernements de la gravité que pourrait présenter une augmentation du chômage et pour les

inviter à prendre, en temps utile, toutes les mesures nécessaires pour éviter une crise.

12. De nombreux pays se sont efforcés de stabiliser l'emploi, soit par des mesures dirigistes, soit en essayant de convaincre les intéressés. Certains d'entre eux ont réglementé, limité ou même interdit les investissements en période d'expansion économique. Dans d'autres pays, où le libéralisme économique est toujours en vigueur, les gouvernements ont essayé de faire comprendre aux employeurs la nécessité d'effectuer les grands travaux ne présentant pas un caractère d'urgence seulement pendant les périodes de dépression économique. Toutefois, ces appels ont été vains, d'autant plus que des investissements inconsiderés, en période de prospérité générale, ont trop souvent permis au contribuable d'alléger ses charges fiscales. Récemment, par des mesures législatives, un Etat a encouragé les employeurs à constituer des réserves de crise grâce à une sorte de système de compensation des charges fiscales. Ce sont de telles mesures de prévoyance, sur le plan national, qu'il faut favoriser, car elles constituent la meilleure assurance contre le risque d'aventures politiques fâcheuses.

13. Pour réaliser un programme aussi ambitieux que celui dont le Conseil est saisi par la CISL, les gouvernements devraient évidemment consentir des sacrifices financiers importants. Comme l'a proposé le parti travailliste du Royaume-Uni, il faudrait affecter une partie des dépenses d'armement à l'augmentation de l'assistance technique fournie aux pays insuffisamment développés; les organisations internationales soulageraient ainsi la misère profonde qui sévit dans de nombreuses régions du monde.

14. Le représentant de la Belgique a déploré les restrictions commerciales appliquées par les pays dont la balance des paiements est défavorable. M. Moeri partage ce point de vue; toutefois, il ne va pas jusqu'à dire qu'il existe un stade où le développement de l'emploi entre en conflit avec les exigences de la vie économique. Les travailleurs ne sont plus aujourd'hui disposés à souffrir du chômage, même si les économistes jugent ce phénomène inévitable. Il faut développer l'emploi dans des conditions de liberté des échanges, dans la mesure où cette liberté ne lèse pas les intérêts des masses ouvrières.

15. Le représentant de la CISL reconnaît l'importance de l'effort financier consenti par les Etats-Unis pour le relèvement économique du monde libre. Ce pays ne peut assurer l'équilibre financier du monde que s'il donne aux autres nations la possibilité de remédier à la pénurie de dollars en procédant lui-même à des achats à l'étranger. Cette opinion semble admise par les milieux responsables des Etats-Unis d'Amérique.

16. Le capitalisme occidental subsistera uniquement s'il peut prouver qu'il est, mieux que les régimes totalitaires, à même d'assurer aux hommes la sécurité de l'emploi et le bien-être général dans la liberté et dans la paix.

17. La CISL recommande que l'on entreprenne immédiatement des recherches sur les conséquences probables d'une diminution de la production d'armements. Elle recommande aussi l'élaboration d'un programme d'action en vue de remédier aux répercussions fâcheuses que pourrait avoir la diminution de cette production et en

vue d'affecter les ressources ainsi rendues disponibles à des tâches permettant d'améliorer la condition humaine. Elle recommande, en outre, l'adoption de mesures destinées à augmenter la consommation privée grâce à une politique de hauts salaires, à l'amélioration des systèmes de sécurité sociale et à la diminution des impôts qui frappent les catégories de revenus les plus faibles. Elle recommande, enfin, l'augmentation des investissements publics, notamment dans le domaine du logement, et l'adoption d'une politique selon laquelle les pays industrialisés augmenteraient leurs investissements publics et privés dans les pays insuffisamment développés.

18. Le PRÉSIDENT, rappelant que le Conseil a entendu le représentant de la Fédération syndicale mondiale (FSM) au cours de la séance précédente, et vient d'écouter le représentant de la CISL, informe le Conseil qu'il a reçu le Président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, lequel lui a demandé d'être admis, lui aussi, à présenter un exposé devant le Conseil au sujet du plein emploi.

19. Etant donné que le Président de la CISC ne savait pas à l'avance qu'il viendrait à Genève, la Confédération n'a pas été en mesure d'observer les dispositions de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil, et n'a pas pu présenter sa demande d'audience « quarante-huit heures au plus tard après l'adoption de l'ordre du jour ». Le Président a donc consulté le Président du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales; celui-ci, après avoir consulté les membres du Comité, l'a informé qu'aucune objection n'avait été formulée contre la demande du Président de la CISC.

20. Le Président propose donc que le représentant de la CISC soit entendu plus tard, au cours de la séance.

Il en est ainsi décidé.

21. M. BUNGE (Argentine) déclare — et le représentant de la Belgique l'a souligné à la 720^e séance — que la plupart des pays estiment qu'ils doivent se protéger contre les incidences, sur leur économie, d'une récession possible de l'économie des Etats-Unis d'Amérique. Les pays insuffisamment développés, dont la majeure partie des exportations consiste en matière premières, se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable en raison de l'écart considérable existant entre les pays très développés et les pays insuffisamment développés en ce qui concerne la relation entre l'accroissement, par habitant, de la demande de produits industriels d'une part et du revenu, de l'autre. Le seul moyen de sortir de cette difficulté est de créer de nouvelles industries et d'encourager le commerce intrarégional. L'industrialisation des pays insuffisamment développés peut être condamnée par l'économie démodée du XIX^e siècle, mais elle offre le seul espoir d'accroître en Amérique latine la demande effective et d'éviter un perpétuel déséquilibre dans le commerce extérieur de cette région.

22. Le maintien d'un juste rapport entre le prix des matières premières et le prix des produits manufacturés est une autre condition préalable du plein emploi dans cette région. Il est significatif que les grandes puissances réglementent toujours les prix des matières premières lorsqu'ils augmentent, mais s'abstiennent de le faire quand ils baissent, et qu'elles montrent moins d'inquié-

tude au sujet de la hausse des prix des produits manufacturés.

23. La paix doit s'accompagner du progrès. L'Argentine s'est constamment efforcée de mettre ce principe en vigueur en pratiquant une politique de développement économique compatible avec des échanges avec l'étranger, et en concluant des accords régionaux tels que le pacte récemment signé avec le Chili.

24. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) déclare qu'il se limitera à quelques remarques relatives à chacune des subdivisions du point 2. La reconversion, après la période de réarmement, ne sera possible à son avis qu'au moment où la confiance entre les nations sera restaurée. Il est quelque peu sceptique à ce sujet et ses appréhensions n'ont pas été apaisées par les récents événements internationaux.

25. Il est heureux de constater que le point de vue de la CISL sur la nécessité d'une stabilisation des prix des matières premières au moyen d'un accord international coïncide si étroitement avec le sien. A ce propos, il rappelle les fructueux efforts déployés par la délégation cubaine à la septième session de l'Assemblée générale, en vue d'assurer les fonds permettant de convoquer, sous les auspices du Conseil, la Conférence internationale du sucre, qui doit s'ouvrir le 13 juillet à Londres. Il est également heureux de constater que la CISL a favorablement accueilli cette décision et il exprime l'espoir que la conférence aboutira à la conclusion d'un accord satisfaisant. Il estime que tout accord de ce genre servira à ouvrir la voie à des mesures analogues pour d'autres produits de base. Mais les prix fixés après négociations doivent toujours assurer un salaire convenable aux travailleurs qui produisent les denrées dont il s'agit.

26. La délégation cubaine approuve la plupart des recommandations formulées par la CISL. M. Nuñez Portuondo désire féliciter la Confédération de son excellent travail, et il est disposé à appuyer tout projet de résolution qui pourra être soumis pour donner effet à ses recommandations.

27. Quant aux réponses des gouvernements au questionnaire relatif au plein emploi, il estime qu'elles constitueront un fonds précieux d'informations supplémentaires. Toutefois, il déplore que certains gouvernements, notamment celui de la République populaire de Roumanie, aient tendance à exagérer, pour des raisons de politique intérieure, la portée de leurs réalisations.

28. Il a lu également avec grand plaisir le rapport du Fonds monétaire international (E/2454) et le discours prononcé par son Directeur général (E/L.519), lors du soixante-quatorzième Congrès de la Chambre de commerce internationale, le 20 mai 1953, à Vienne. Etant donné que ces documents ont été distribués tardivement, et qu'ils appelaient un examen détaillé, le représentant de Cuba n'a pas encore reçu de son gouvernement les instructions nécessaires. Toutefois, il désire, même en cette phase initiale, indiquer qu'il approuve les conclusions du dernier paragraphe du discours prononcé par le Directeur général et partage, notamment, l'opinion selon laquelle « l'efficacité du Fonds [à cet égard] sera en grande partie fonction de la volonté de coopération des gouvernements participants ».

29. Dans le cas des mesures de lutte contre l'inflation, le représentant de Cuba estime que le Secrétaire général a présenté une étude impartiale et objective. Il reconnaît, comme le Secrétaire général le fait observer au paragraphe 10, qu'il serait incompatible avec les dispositions des Articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies de faire disparaître l'inflation en accroissant le volume du chômage dans le monde. Cela ne l'empêche pas, toutefois, d'éprouver aussi peu d'enthousiasme à l'égard des autres solutions proposées: la réglementation des salaires, qui lierait l'augmentation des salaires à celle de la productivité, ou les contrôles des prix, qui s'accompagneraient de fluctuations incontrôlables des salaires, puisque l'inflation, à Cuba, provient essentiellement de la hausse des prix des articles importés.

30. A propos du passage du paragraphe 16 visant le chômage structurel qui caractérise les pays insuffisamment développés, le représentant de Cuba fait observer que la principale industrie de Cuba, c'est-à-dire la culture de la canne à sucre et la fabrication du sucre, entraîne malheureusement un chômage saisonnier important. Le remède consisterait à créer de nouveaux débouchés pour la main-d'œuvre, grâce à un développement économique plus intensif. Il signale, à cet égard, l'extrait d'une publication du Fonds monétaire international qui figure à la page 7 de l'annexe au document E/2449 et où il est affirmé qu'il serait possible d'employer une partie de la réserve de main-d'œuvre des pays insuffisamment développés à l'exécution de programmes d'investissement, sans réduire sensiblement la production des biens de consommation, et que l'on pourrait, ainsi, augmenter dans certains cas le volume de la production et élever le niveau des salaires réels sans provoquer d'inflation.

31. La délégation de Cuba votera pour tout projet de résolution destiné à permettre au Conseil de s'acquitter plus aisément de la mission dont le chargent les Articles 55 et 56 de la Charte, mais elle ne le fera que si ces propositions sont constructives et conçues de manière à assurer des réels progrès, sans être entachées de propagande doctrinaire.

32. M. TESSIER (Confédération internationale des syndicats chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du PRÉSIDENT, rappelle que la CISC, la plus ancienne des organisations syndicales internationales, a présenté, dans une note au Conseil, ses vues sur une extension éventuelle de l'assistance technique et une accélération du progrès social grâce à une réduction des dépenses d'armement. Le monde se trouve actuellement devant un dilemme: il faut ou bien laisser se poursuivre la course aux armements, avec ses charges écrasantes et l'instabilité qu'elle provoque, ou bien s'engager dans la voie de la paix et instaurer un ordre juridique précis permettant une émulation en vue du progrès social. Le problème de la reconstruction économique et financière est donc étroitement lié à celui du désarmement.

33. M. Tessier rappelle que, dans une déclaration récente, le Ministre des affaires étrangères de France, M. Bidault, a signalé que jamais la course aux armements n'a été, avec plus de certitude, une course à la mort, pour la civilisation tout entière, et que jamais la reconversion n'a offert tant de promesses de vie heureuse. M. Bidault a ajouté que, voici vingt ans, l'Union soviétique avait fait

de sérieuses propositions en vue du désarmement universel. On peut donc espérer que la volonté de s'entendre permettra de déjouer les finesses juridiques et d'atténuer les méfiances politiques.

34. A la trente-neuvième session des Semaines sociales de France, tenue à Dijon en 1952, M. François Perroux a suggéré que l'Organisation des Nations Unies présente officiellement à l'Union soviétique une proposition de désarmement; aux termes de cette proposition, les sommes actuellement consacrées aux armements iraient à un fonds commun de développement économique mondial. Le Président des Etats-Unis d'Amérique a annoncé, le 16 avril 1953, que son gouvernement était prêt à demander à son peuple de se joindre à toutes les autres nations pour consacrer une partie importante des économies réalisées grâce au désarmement à un fonds destiné à l'assistance technique et à la reconstruction du monde. Aux termes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, c'est au Conseil qu'il appartient de traduire en actes la suggestion du Président des Etats-Unis d'Amérique.

35. Le représentant de la CISC rappelle les travaux accomplis par la Commission du désarmement; les résultats obtenus jusqu'à présent par cette commission sont riches de promesses. A cet égard, il convient de ne pas oublier que dès le mois d'août 1917, le pape Benoît XV avait déclaré, dans une note, qu'à la force matérielle des armes il fallait substituer la force morale du droit en instituant un système international d'arbitrage.

36. Le Professeur François Perroux a essayé d'évaluer le montant des ressources qui seraient disponibles grâce au désarmement et qui pourraient être affectées à la mise en œuvre du Programme élargi d'assistance technique. Les charges globales du réarmement sont de l'ordre de 40 milliards de dollars, soit 10 % du total des revenus nationaux du monde entier. Le montant des capitaux nécessaires pour augmenter de 2 % par an le revenu national des pays insuffisamment développés s'élève à 18 milliards de dollars. Si l'on déduit de ce chiffre le montant de l'épargne nationale dans les pays insuffisamment développés, soit environ 9 milliards de dollars, il faudrait donc affecter environ 10 milliards de dollars par an au développement économique. En 1920, les investissements de capitaux dans les pays insuffisamment développés s'élevaient à 120 millions de dollars; aujourd'hui, ils sont légèrement supérieurs à un milliard de dollars. En conséquence, si l'on affectait 2 ½ % du total des revenus nationaux au développement des pays insuffisamment développés, on pourrait sextupler le montant des investissements effectués dans ces pays.

37. La CISC suggère que le Conseil émette le vœu que la Commission du désarmement apporte une solution rapide et positive aux problèmes qu'elle étudie. Le Conseil devrait également recommander qu'une étude soit entreprise en vue de déterminer l'importance et les conditions d'emploi des fonds qui pourraient être libérés grâce à la réduction des dépenses d'armement; dans cette étude, il conviendrait d'apporter une attention particulière aux problèmes de la productivité, des échanges commerciaux et des conditions de logement.

38. M. MEADE (Royaume-Uni) formule certaines observations touchant le fait que les membres du Conseil

ont inévitablement chacun leur point de vue sur la manière d'aborder le problème du plein emploi et sur l'importance relative des divers aspects de ce problème. Pour les pays moins développés, le problème est inextricablement lié au développement économique. En outre, les pays producteurs de denrées de base dont le revenu par habitant est peu élevé et qui ont besoin de développer rapidement leur économie ne sont pas ceux qui risquent de provoquer une crise économique générale. Les pays fortement industrialisés doivent reconnaître qu'ils portent la plus grande part de responsabilité en ce qui concerne le maintien à un niveau élevé et le développement continu, dans le monde entier, de l'activité économique et de l'emploi.

39. A sa quatorzième session, le Conseil s'est surtout occupé des méthodes applicables sur le plan international en vue d'assurer le plein emploi et la stabilité économique; aussi M. Meade est-il heureux que l'accent ait été mis à la présente session sur les mesures de caractère national.

40. Il est encourageant de noter, d'après une étude de la situation depuis trois ans, que le boom de 1950-1951 n'a pas été suivi d'une dépression, bien que l'on ait pu constater, dans les pays industrialisés de l'Ouest, une stagnation relative de la production et une augmentation du chômage. M. Meade ne peut néanmoins se rallier à l'explication du représentant de l'Union soviétique, d'après laquelle l'augmentation du chômage en 1952 serait due aux programmes de réarmement des pays intéressés; en effet, les exigences de la défense nationale ont, au cours des dernières années, encore intensifié la demande globale de main-d'œuvre et d'autres ressources dans ces pays. C'est d'ailleurs ce que révèlent les observations du Chancelier de l'Echiquier que le représentant de l'Union soviétique a citées. La réduction généralisée de la demande de certains biens de consommation, qui s'est tout d'abord fait sentir en 1951, semble avoir été la conséquence naturelle du volume excessif des achats destinés à constituer des stocks, qui avaient marqué la période précédente, et d'une modification spontanée de la structure normale de la demande. Ensuite, la diminution des revenus dans les pays producteurs de denrées de base, qui a suivi ce mouvement, et la généralisation des restrictions à l'importation ont à leur tour exercé une influence déprimante. Des fluctuations dans la structure de la consommation et de la demande provoquent en général un chômage temporaire, mais on ne saurait les éviter dans les sociétés qui laissent les consommateurs vraiment libres de dépenser leurs revenus comme ils l'entendent.

41. L'un des principaux objectifs des mesures prises sur les plans national et international doit être maintenant d'assurer que la stagnation relative de l'économie mondiale durant l'année écoulée n'apparaisse, avec le recul du temps, que comme une phase temporaire d'ajustement entre la période de grande prospérité de 1950-1951 et une nouvelle ère de développement régulier. M. Meade regrette que le Secrétariat n'ait pas fait figurer, dans son analyse des réponses au questionnaire sur le plein emploi, une brève appréciation des tendances les plus significatives de l'économie mondiale depuis la période étudiée dans le rapport sur l'économie mondiale. L'année dernière, l'Amérique du Nord a vu sa production augmenter rapidement et les niveaux d'emploi ont été plus élevés.

Le tableau de la situation en Europe occidentale est moins net, mais encore assez encourageant. On peut, à certains signes, penser que la production tend à nouveau à augmenter dans les pays où elle avait diminué et le chômage est tombé en dessous des maxima atteints en 1952. En même temps, le système des paiements internationaux est devenu plus satisfaisant, au prix, il est vrai, d'une réduction du volume des échanges. Le rapport du Secrétariat (E/2445) montre que les pays qui ont soumis des prévisions d'activité en 1953 envisagent une amélioration par rapport à la situation de 1952. La question qui intéresse essentiellement le Conseil, c'est de savoir si ces espoirs peuvent se réaliser.

42. Pour ce qui est de la question de la reconversion de l'économie après la période de réarmement, M. Meade convient, avec la CISL, que les problèmes créés par la régression de la demande dans le secteur de la défense ne seraient pas résolus presque automatiquement par la libération d'une forte demande accumulée dans le secteur civil, portant à la fois sur les biens de consommation et sur les biens de capital, comme cela avait été le cas durant la période qui a immédiatement suivi la fin de la seconde guerre mondiale. Il y aurait lieu, néanmoins, de ne pas exagérer l'importance du problème, car l'effort de reconversion exigé serait bien moindre qu'en 1945. M. Meade ne pense pas que l'éventualité d'une réduction des dépenses consacrées à la défense constituerait une menace sérieuse pour la prospérité du monde. Au contraire, toute réduction de ces dépenses permettrait une augmentation plus rapide des investissements dans le secteur industriel civil et un relèvement plus rapide des niveaux de vie, pourvu que les principaux pays industriels appliquent, sur le plan national, une politique concrète visant au maintien d'une forte production et d'un niveau d'emploi élevé. A propos de la nature de cette politique, M. Meade se réfère au rapport sur les *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi*¹, et déclare que l'expérience a prouvé, dans l'ensemble, le bien-fondé des recommandations qui y sont contenues. Il importe essentiellement, tout d'abord, que les gouvernements s'assurent les moyens techniques de diagnostiquer les tendances économiques et d'influer sur l'orientation de l'économie. Les mesures spécifiques varieront selon les problèmes particuliers à chaque pays. Avec cette réserve, la délégation du Royaume-Uni acceptera un grand nombre des suggestions précises que la CISL présente dans son mémoire (E/2474). Il y a, néanmoins, deux propositions au sujet desquelles M. Meade éprouve des doutes considérables.

43. En premier lieu, il faudra que les gouvernements fassent preuve d'une prudence extrême lorsqu'il s'agira de stimuler l'augmentation des revenus nominaux pour augmenter la consommation. Si cette augmentation du revenu nominal dépasse celle de la productivité et relève le niveau général des prix de revient nationaux, elle risque d'avoir sur la balance des paiements des effets défavorables qui pourraient nuire au succès de la politique de plein emploi de tel ou tel pays. En second lieu, il ne semble pas opportun que le Conseil essaie, comme le propose la CISL, de créer un fonds international spécial du logement. M. Meade ne pense pas

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente 1949.II.A.3.

qu'il soit souhaitable que le Conseil essaie d'agir, dans le détail, sur la structure des investissements dans les Etats Membres en fournissant des fonds à des fins trop nettement déterminées et il doute, de toute façon, que la méthode proposée donne les résultats voulus.

44. M. Meade en vient ensuite aux deux notes du Secrétaire général relatives aux mesures à prendre pour éviter que la réalisation et le maintien du plein emploi ne s'accompagnent de l'inflation (E/2404 et E/2449). Le Conseil doit savoir gré au représentant de la Suède d'avoir spécialement attiré son attention sur ce problème, car il se peut fort bien que le maintien du plein emploi véritable dépende de sa solution. Dans un pays qui s'efforce de faire librement des échanges avec d'autres, et où les consommateurs ont toute latitude pour déterminer le type de dépenses auxquelles seront consacrés leurs revenus, la structure de la demande de produits des différentes industries peut, de temps à autre, subir des modifications sensibles. Dans ces conditions, toutes les mesures propres à encourager le déplacement de la main-d'œuvre et des autres ressources vers les secteurs dans lesquels la demande s'accroît, ou à empêcher qu'un accroissement subit et excessif de la demande dans des secteurs particuliers ne déclenche une hausse exagérée des prix en général, permettront de maintenir la demande globale et l'emploi à un niveau plus élevé dans tous les secteurs de l'économie, sans pour autant provoquer l'inflation des prix. A en juger par l'expérience du Royaume-Uni, il semble que les gouvernements se soient aperçus, au cours des dernières années, que, le plus souvent, il ne suffit pas d'appliquer exclusivement une politique générale pour pouvoir maintenir la demande globale. Au contraire, il a fallu à plusieurs reprises prendre des mesures très diverses, choisies avec un soin extrême et la plus grande prudence, pour agir sur l'économie. A cet égard, M. Meade fait allusion à certaines des mesures prises au Royaume-Uni. Au cours des deux dernières années notamment, ce pays a constaté qu'une politique monétaire et une politique de crédit influant sur les demandes d'investissements présentent une importance capitale.

45. Les années d'après guerre ont permis de tirer une autre leçon importante: pour maintenir, dans une société libre, le plein emploi sans déclencher l'inflation, les salariés, les agriculteurs et les autres catégories de travailleurs doivent jouer leur rôle en s'abstenant de profiter du niveau élevé auquel se situe la demande des services qu'ils fournissent pour augmenter leurs revenus réels plus rapidement que ne le permet l'accroissement du revenu de la collectivité dans son ensemble. C'est là peut-être un domaine dans lequel les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour amener tous les groupes de la collectivité à mieux comprendre la situation économique et la politique suivie dans ce domaine et pour adopter, lorsque cela est possible, une politique qui soit reconnue comme équitable du point de vue social et digne de respect.

46. Enfin, M. Meade apporte quelques précisions sur l'évolution récente au Royaume-Uni. Les chiffres cités par le représentant de l'Union soviétique, à la 720^e séance, pour montrer l'augmentation du chômage au Royaume-Uni depuis 1952, donnent une impression tout à fait erronée de la situation et M. Meade souligne qu'en 1952,

le chômage, à aucun moment, ne s'est élevé à 2 ½ % de l'effectif total de la main-d'œuvre employée. L'analyse des réponses des gouvernements au questionnaire, effectuée par le Secrétariat (E/2445), laisse entendre que les perspectives en matière d'emploi sont plus incertaines au Royaume-Uni que dans certains autres pays. Le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré, dans sa réponse, qu'il n'avait établi aucune prévision précise quant au niveau de l'emploi et du chômage pour 1953 mais que, si les exportations devaient se maintenir au niveau qu'elles ont récemment atteint, le niveau de l'emploi serait élevé. En fait, le chômage a diminué régulièrement au cours des cinq premiers mois de 1953 et, en mai, il n'a représenté que 1,8 % du chiffre auquel on évalue l'effectif total de la main-d'œuvre pouvant être embauchée.

47. L'objectif principal du Royaume-Uni en 1952-1953 a nécessairement été de renverser le déséquilibre de sa balance des paiements dont le déficit s'était sérieusement aggravé depuis environ deux ans. Sa politique a été couronnée de succès et, à la fin de 1952, la menace d'inflation avait en grande partie été écartée. La production augmente et les chiffres les plus récents montrent qu'elle dépasse le niveau de 1951. Sous réserve de la nécessité primordiale de ne pas imposer des charges excessives à l'économie ni de compromettre davantage la situation de la balance des paiements, la politique intérieure du Royaume-Uni tend à favoriser une nouvelle expansion.

48. En conclusion, M. Meade remercie le représentant de l'Australie d'avoir fait état des suggestions formulées par la délégation du Royaume-Uni lors de la quinzième session; M. Meade persiste à croire que ce sont là les objectifs que doit viser le Conseil. M. Meade prendra ultérieurement la parole au sujet des mesures de caractère international destinées à favoriser le plein emploi ainsi qu'à propos du rapport du Fonds monétaire international sur les réserves monétaires suffisantes (E/2454).

49. M. MONTTOYA (Venezuela) déclare qu'il limiterait ses observations au problème de la reconversion après la période de réarmement. On a déjà suggéré plusieurs mesures de caractère national et régional, ayant une portée limitée, pour combattre les effets nuisibles que pourrait avoir, sur l'économie, une baisse soudaine de la production d'armements. Plusieurs de ces suggestions ont été mises en pratique, mais il est certainement nécessaire de mettre au point des mesures plus générales de caractère international. Parmi les programmes à long terme qui seront nécessaires pour résoudre le problème, M. Montoya souligne l'importance du développement économique des pays insuffisamment développés. Il ne veut pas aborder cette question sous l'angle du relèvement du niveau de vie de leurs populations — car cette question viendra en discussion au titre du point 3 de l'ordre du jour (développement économique des pays insuffisamment développés) — mais il souligne son importance du point de vue du développement du commerce international et de l'ouverture de nouveaux débouchés. A l'heure actuelle, les débouchés qu'offrent les pays insuffisamment développés sont limités non seulement par les obstacles d'ordre géographique et par les difficultés de transport, mais encore par le très faible pouvoir d'achat des populations. Le développement économique et l'industrialisation feraient de ces pays des acheteurs plus importants.

Cette thèse est illustrée par l'augmentation des importations en Amérique latine au cours des quinze dernières années; cette augmentation n'est pas seulement la conséquence de l'accroissement des exportations et doit être attribuée en partie aux programmes d'industrialisation. On pourrait penser que l'accélération du développement économique doit atténuer la dépendance du pays vis-à-vis du monde extérieur, mais, en fait, une élévation du niveau de vie accentue normalement l'interdépendance des économies des divers pays, en raison de l'accroissement de la demande de produits de toute sorte.

50. En conclusion, M. Montoya appuie la proposition de la CISL (E/2474) tendant à ce que le Conseil recommande aux gouvernements Membres d'entreprendre des recherches portant sur les effets probables d'une diminution de la production d'armements. Cependant, selon M. Montoya, le Conseil ne devrait pas prendre de décision sur cette proposition pendant la présente session, car il n'est pas en mesure d'élaborer des programmes d'action avant de connaître les résultats de ces recherches.

La séance est levée à 13 heures.